



Mise à jour des règles 2021 / 2022
Modifications dans les
Règles de jeu (RDJ)

Ancien texte

Les joueurs de champ d'une même équipe portent une tenue identique composée d'un maillot, d'un short et de chaussettes hautes.

Les maillots, les shorts et les chaussettes des joueurs de champ doivent être de couleur, de longueur de manches et de marque identiques. Les joueuses peuvent porter une jupe à la place du short.

Nouveau texte

Les joueurs de champ d'une même équipe portent une tenue identique composée d'un maillot, d'un short et de chaussettes hautes.

Les maillots, les shorts et les chaussettes des joueurs de champ doivent être de couleur, de longueur de manches et de marque identiques. **Il est également autorisé de porter une jupe courte à la place du short.**

Explication

L'autorisation de porter une jupe courte ne se limite plus uniquement aux joueuses.

Ancien texte

Cas entraînant un bully – pénalité différée :

Si une pénalité différée est annoncée et que l'équipe fautive entre en possession de la balle.

Il en est de même si les arbitres estiment que l'équipe non fautive retarde le jeu. On entend par retarder le jeu le fait de contrôler la balle intentionnellement dans son propre camp sans que l'adversaire ait une réelle chance de prendre la balle.

Nouveau texte

Cas entraînant un bully – pénalité différée :

Si une pénalité différée est annoncée et que l'équipe fautive entre en possession de la balle.

Il en est de même si les arbitres estiment que l'équipe non fautive retarde le jeu. ~~On entend par retarder le jeu le fait de contrôler la balle intentionnellement dans son propre camp sans que l'adversaire ait une réelle chance de prendre la balle.~~

Explication

Harmonisation aux « IFF Rules of the Game »

L'interprétation complémentaire et explicite concernant le fait de contrôler la balle intentionnellement dans son propre camp est supprimée. Les arbitres décident quand ils estiment que l'équipe non fautive retarde le jeu.

Ancien texte

Cas entraînant un bully – infractions simultanées :

Si les arbitres ne parviennent pas à décider d'accorder un coup franc ou une balle sortie en faveur d'une équipe en particulier.

Cela s'applique également si des joueurs des deux équipes commettent simultanément une infraction ou si la balle quitte le terrain ou touche des objets se trouvant au-dessus du terrain et que les arbitres ne parviennent pas à déterminer qui a touché la balle en dernier.

Nouveau texte

Cas entraînant un bully – infractions simultanées **ou balle touchée en même temps** :

Si les arbitres ne parviennent pas à décider d'accorder un coup franc ou une balle sortie en faveur d'une équipe en particulier.

Cela s'applique également si des joueurs des deux équipes commettent simultanément une infraction, ~~ou si la balle quitte le terrain ou touche des objets se trouvant au-dessus du terrain et que les arbitres ne parviennent pas à déterminer qui a touché la balle en dernier.~~

Explication

Harmonisation aux « IFF Rules of the Game » – aucun changement quant au contenu de la règle

Épurement du texte : la règle 5.4.1 définit déjà qu'il y a une balle sortie lorsque la balle quitte le terrain ou touche des objets se trouvant au-dessus du terrain.

Ancien texte

Tous les joueurs adverses doivent s'éloigner immédiatement, sans attendre que les arbitres ne l'exigent, à une distance minimale de trois mètres de la balle, canne comprise.

L'équipe défendante a le droit de placer un mur à la distance minimale. Le joueur exécutant n'est pas obligé d'attendre que l'adversaire se soit placé à une distance suffisante. Dans ce cas, l'adversaire ne doit pas gêner le joueur exécutant et doit s'éloigner de la balle.

Nouveau texte

Tous les joueurs adverses doivent s'éloigner immédiatement, sans attendre que les arbitres ne l'exigent, à une distance minimale de trois mètres de la balle, canne comprise.

~~L'équipe défendante a le droit de placer un mur à la distance minimale.~~ Le joueur exécutant n'est pas obligé d'attendre que l'adversaire se soit placé à une distance suffisante. Dans ce cas, l'adversaire ne doit pas gêner le joueur exécutant et doit s'éloigner de la balle.

Explication

Harmonisation aux « IFF Rules of the Game »

De manière générale, il n'est pas accordé à l'équipe en défense un droit de se placer à telle position, à la distance minimale requise par rapport à la balle. (Exception : cf. règle 5.7.7)

Ancien texte

Infractions entraînant un coup franc – faute d'attaquant / bloquer un adversaire :

Si un joueur, avec ou sans contrôle de la balle, recule contre un adversaire en courant ou en marchant, ou si un joueur, sans contrôle de la balle, empêche un adversaire de se déplacer dans la direction dans laquelle il a l'intention de se rendre.

Nouveau texte

Infractions entraînant un coup franc – faute d'attaquant / bloquer un adversaire :

Si un joueur, avec ou sans contrôle de la balle, recule contre un adversaire en courant ou en marchant, ou si un joueur, sans contrôle de la balle, empêche un adversaire de se déplacer dans la direction dans laquelle il a l'intention de se rendre.

Il en va de même si, lors d'un coup franc situé à la distance minimale par rapport à la zone de protection, l'équipe en attaque empêche ou gêne la formation du mur de l'équipe en défense.

Explication

Harmonisation aux « IFF Rules of the Game »

Il est accordé à l'équipe en défense, (uniquement !) dans la situation où le coup franc est exécuté à la distance minimale par rapport à la zone de protection, le droit de se placer à telle position, à la distance minimale par rapport à la balle.

Ancien texte

Infractions entraînant un coup franc – infraction dans la zone de protection :

Si un joueur de champ pénètre dans la zone de protection.

Cela n'est considéré comme une infraction que si le jeu se passe à proximité. Un joueur de champ est considéré comme ayant pénétré dans la zone de protection si une quelconque partie de son corps touche le sol à l'intérieur de la zone de protection, y compris les lignes de celle-ci. Le joueur de champ est autorisé à mettre sa canne dans la zone de protection. Un penalty sera toujours prononcé si, lors d'un coup franc en faveur de l'équipe attaquante, un joueur formant le mur de l'équipe défendante se trouve dans la zone de protection et que le coup franc est directement tiré en direction du but.

Nouveau texte

Infractions entraînant un coup franc – infraction dans la zone de protection :

Si un joueur de champ pénètre dans la zone de protection.

Cela n'est considéré comme une infraction que si le jeu se passe à proximité. Un joueur de champ est considéré comme ayant pénétré dans la zone de protection si une quelconque partie de son corps touche le sol à l'intérieur de la zone de protection, y compris les lignes de celle-ci. Le joueur de champ est autorisé à mettre sa canne dans la zone de protection. Un penalty sera toujours prononcé si, lors d'un coup franc en faveur de l'équipe attaquante, un joueur formant le mur de l'équipe en défense se trouve dans la zone de protection, **dans le but ou dans la surface où le but devrait normalement se trouver**, et que le coup franc est directement tiré en direction du but.

Explication

Harmonisation aux « IFF Rules of the Game »

Élargissement / précision de la surface dans laquelle un joueur n'a pas le droit de se trouver lors de la formation du mur.

Ancien texte

Infractions entraînant un coup franc – dégagement au-delà de la ligne médiane :

Si le gardien de but lance ou shoote la balle au-delà de la ligne médiane .

Cela n'est considéré comme une infraction que si la balle n'a touché ni le sol, ni un autre joueur ou une partie de son équipement, ni la bande avant de traverser la ligne médiane.

Nouveau texte

Infractions entraînant un coup franc – dégagement au-delà de la ligne médiane :

Si le gardien de but lance ou shoote la balle au-delà de la ligne médiane.

Cela n'est considéré comme une infraction que si la balle n'a touché ni le sol, ni un autre joueur ou une partie de son équipement, ni la bande avant de franchir la ligne médiane **de toute sa circonférence**.

Explication

Harmonisation aux « IFF Rules of the Game »

Précision : la balle doit avoir franchi la ligne médiane de toute sa circonférence pour que cela constitue une infraction.

Ancien texte

Infractions entraînant un coup franc – exécution incorrecte d'une situation standard :

Si l'exécution d'un bully, d'un coup franc ou d'une balle sortie est incorrecte ou est retardée intentionnellement.

Retarder intentionnellement signifie que l'équipe exécutante retarde le jeu en éloignant la balle lors de l'interruption de jeu, en ne remettant pas la balle en jeu ou en ne tenant pas compte du droit dont dispose l'équipe défendante de placer un mur à la distance minimale, respectivement directement devant la zone de protection. Si un coup franc est exécuté à un endroit incorrect ou que la balle est jouée alors qu'elle n'est pas immobile, le coup franc sera rejoué – sauf si les arbitres estiment que cela n'influence pas le jeu.

Nouveau texte

Infractions entraînant un coup franc – exécution incorrecte d'une situation standard :

Si l'exécution d'un bully, d'un coup franc ou d'une balle sortie est incorrecte ou est retardée intentionnellement.

C'est notamment le cas si l'équipe exécutante éloigne la balle lors de l'interruption de jeu, **si la balle n'est pas frappée ou si un joueur retarde l'exécution d'un bully**. Si un coup franc est exécuté à un endroit incorrect ou que la balle est jouée alors qu'elle n'est pas immobile, **le coup franc peut être répété**. Si les arbitres estiment que cela n'influence pas le jeu, **il n'est pas obligatoire que la balle soit entièrement immobile ni qu'elle soit jouée à l'endroit précis où elle devrait normalement l'être**.

Explication

Harmonisation aux « IFF Rules of the Game »

- Liste non exhaustive.
- Suppression de «remettre la balle en jeu» et «droit de l'équipe en défense de placer un mur à la distance minimale».
- Ajout de «ne pas frapper la balle» et «retarder l'exécution d'un bully».
- Si la balle n'est pas immobile ou n'est pas jouée au bon endroit, il n'est plus obligatoire de répéter le coup franc.

Ancien texte

Si l'équipe défendante annihile une situation évidente de but ou l'amorce d'une situation évidente de but en commettant une infraction entraînant un coup franc ou une pénalité.

Les arbitres décident seuls ce qu'ils estiment être une situation évidente de but. Les infractions commises dans sa propre zone de but n'entraînent pas automatiquement un penalty. Un penalty sera toujours prononcé si, pendant une situation de but, l'équipe défendante déplace intentionnellement le but ou si elle joue volontairement en surnombre. Un penalty sera également prononcé si un joueur formant un mur se trouve dans sa propre zone de protection et que le coup franc est directement tiré en direction du but.

Nouveau texte

Si l'équipe en défense annihile une situation évidente de but ou l'amorce d'une situation évidente de but en commettant une infraction entraînant un coup franc ou une pénalité.

Les arbitres décident seuls ce qu'ils estiment être une situation évidente de but. Les infractions commises dans sa propre zone de but n'entraînent pas automatiquement un penalty. Un penalty sera toujours prononcé si, pendant une situation de but, l'équipe en défense déplace intentionnellement le but ou si elle joue volontairement en surnombre. Un penalty sera également prononcé si un joueur formant un mur se trouve dans sa propre zone de protection, **dans son propre but ou dans la surface où le but devrait normalement se trouver** et que le coup franc est directement tiré en direction du but.

Explication

Harmonisation aux « IFF Rules of the Game »

Élargissement / précision de la surface dans laquelle un joueur n'a pas le droit de se trouver lors de la formation du mur.
(cf. règle 5.7.9)

Ancien texte

Infractions entraînant une pénalité de temps simple – canne utilisée dangereusement :
Si un joueur se sert de sa canne de manière dangereuse.

Nouveau texte

Infractions entraînant une pénalité de temps simple – canne utilisée dangereusement :
Si un joueur se sert de sa canne de manière dangereuse.

C'est notamment le cas lorsqu'un joueur soulève sa canne de manière incontrôlée au début ou à la fin d'un mouvement de tir ou lorsqu'il tient sa canne au-dessus de la tête d'un adversaire, si cela est considéré comme dangereux ou gênant pour l'adversaire.

Explication

Harmonisation aux « IFF Rules of the Game »

Interprétation qui complète la règle en précisant quelles actions doivent être considérées comme une utilisation dangereuse de la canne.

Ancien texte

Infractions entraînant une pénalité de temps simple – obstruction :

Si un joueur fait obstruction à un adversaire qui n'est pas en possession de la balle.

Si un joueur, avec ou sans contrôle de la balle, recule contre un adversaire en courant ou en marchant, seul un coup franc sera prononcé .

Nouveau texte

Infractions entraînant une pénalité de temps simple – obstruction :

Si un joueur fait **intentionnellement** obstruction à un adversaire qui n'est pas en possession de la balle.

Si un joueur qui tente de se placer dans une meilleure position recule contre un adversaire ou empêche l'adversaire de se déplacer dans la direction dans laquelle il a l'intention de se rendre, seul un coup franc sera prononcé.

Explication

Harmonisation aux « IFF Rules of the Game »

- L'obstruction doit être faite de manière intentionnelle.

- Si un joueur tente de se placer dans une meilleure position et qu'il gêne ainsi un adversaire, aucune pénalité de temps simple ne sera prononcée.

Ancien texte

Si un joueur pénalisé quitte le banc des pénalités sans toutefois entrer sur le terrain, s'il reste sur le banc des pénalités alors que son temps de pénalité est terminé, ou encore si un joueur pénalisé pénètre sur le terrain durant une interruption de jeu alors que son temps de pénalité n'est pas encore terminé (signe 925, cf. interprétation 6.1.2).
Le secrétariat de match doit informer les arbitres d'une telle infraction dès que possible. Dans tous les cas, la règle 6.15.5 doit être appliquée si le joueur pénètre sur le terrain alors que le jeu est en cours. Le joueur ne peut entrer sur le terrain que si le nombre de joueurs qui s'y trouvent déjà le permet.

Nouveau texte

Si un joueur pénalisé quitte le banc des pénalités sans toutefois entrer sur le terrain, s'il reste sur le banc des pénalités alors que son temps de pénalité est terminé, ou encore si un joueur pénalisé pénètre sur le terrain durant une interruption de jeu alors que son temps de pénalité n'est pas encore terminé (signe 925, cf. interprétation 6.1.2).
Le secrétariat de match doit informer les arbitres d'une telle infraction dès que possible. Le joueur ne peut entrer sur le terrain que si le nombre de joueurs qui s'y trouvent déjà le permet. **Un gardien dont la pénalité est terminée ou un joueur dont la pénalité personnelle est terminée ne peuvent quitter le banc des pénalités qu'à la prochaine interruption de jeu.** Dans tous les cas, la règle 6.15.5 doit être appliquée si le joueur pénètre sur le terrain alors que le jeu est en cours.

Explication

Harmonisation aux « IFF Rules of the Game »

- Précision : un gardien dont la pénalité est terminée ou un joueur dont la pénalité personnelle est terminée n'ont le droit de quitter le banc des pénalités qu'à la prochaine interruption.

Ancien texte

Infractions entraînant une pénalité de temps simple – perte de temps de la part d'un joueur :

Si un joueur retarde le jeu.

Cela est également considéré comme une infraction si un joueur de l'équipe fautive dégage ou emporte la balle lors d'une interruption de jeu, ou si un joueur bloque ou détériore intentionnellement la balle en cours de jeu. Cela s'applique également si un joueur de l'équipe défendante déplace intentionnellement le but.

Nouveau texte

Infractions entraînant une pénalité de temps simple – perte de temps de la part d'un joueur :

Si un joueur retarde le jeu.

Cela est également considéré comme une infraction si un joueur de l'équipe fautive dégage ou emporte la balle lors d'une interruption de jeu, si un joueur bloque intentionnellement la balle en cours de jeu **en la coinçant contre la bande ou contre le but**, ou s'il détériore intentionnellement la balle. Cela s'applique également si un joueur de l'équipe en défense déplace intentionnellement le but.

Explication

Harmonisation aux « IFF Rules of the Game »

- Précision : pour que ce soit considéré comme « perte de temps », la balle ne doit pas simplement être bloquée, mais elle doit être pressée contre la bande ou contre le but.

Ancien texte

Infractions entraînant une pénalité de temps double – coup de canne grossier :
Si un joueur de champ, dans la lutte pour la balle, donne des coups de canne grossiers et dangereux.

Nouveau texte

Infractions entraînant une pénalité de temps double – coup de canne grossier :
Si un joueur de champ, ~~dans la lutte pour la balle,~~ donne des coups de canne grossiers et dangereux.

Explication

Harmonisation aux « IFF Rules of the Game »

- Les coups de canne grossiers peuvent être sanctionnés d'une double pénalité de temps également en dehors de la lutte pour la balle.

- CA – Ressort Règlements

regeltechnik@swissunihockey.ch